

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2023

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 215

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Saint-Huile,
M. Taupiac, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, M. de Courson, Mme Descamps,
Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous,
M. Serva, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au plus tard le 30 juin 2024, puis tous les cinq ans, le Gouvernement présente au Parlement une programmation financière et opérationnelle des investissements de l'État dans la lutte contre les incendies. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, rappelait dans un article publié cet été : « le dérèglement climatique s'accélère. Il faut accroître le nombre de bombardiers d'eau, avions comme hélicoptères. Il faut aussi augmenter les moyens humains, et ce sans attendre ».

Le Gouvernement a en partie répondu à cette nécessité en présentant en avril dernier sa stratégie, avec des moyens supplémentaires dédiés aux services départementaux d'incendie et de secours (SDIS). Cependant, il s'agit d'une stratégie de court terme, qui ne donne pas de réelle visibilité aux acteurs de la lutte contre les incendies.

Aujourd'hui les industriels peinent à redémarrer leur chaîne de production et à répondre à la demande croissante : par exemple, les premiers Canadair supplémentaires sont attendus au mieux seulement en 2026 et 2027. Il est donc nécessaire de leur donner des garanties sur plusieurs années pour assurer la rentabilité de leur chaîne de production.

Une ligne budgétaire est dédiée dans la loi de programmation du ministère de l'Intérieur adoptée fin 2022. Mais le résultat en terme budgétaire est loin d'être à la hauteur et de donner la visibilité suffisante et nécessaire.

Aussi, cet amendement propose que le Gouvernement présente tous les 5 ans la programmation financière et opérationnelle des investissements de l'Etat dans la lutte contre les incendies. Cela permettra de fixer un budget pluriannuel pour la Sécurité civile.